

La Coopérative Jeunesse de Services : des services aux collectivités, entreprises et particuliers du territoire

Cet été, confiez des prestations et investissez-vous auprès des jeunes de votre territoire :

Une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) est un projet d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif dans lequel un groupe de jeunes âgés de 16 à 18 ans crée et pilote une entreprise coopérative éphémère.

Pour la troisième année consécutive, la CJS s'implante à Bourg-en-Bresse et proposera, entre juillet et août 2022, **différents services** aux acteurs du territoire du Grand Bourg.

Cadre légal :

L'activité économique de la CJS est hébergée par la **Coopérative d'Activité et d'Emploi** (CAE) ESS'AIN, sous son propre numéro SIRET. Les jeunes coopérants signent un contrat CAPE qui leur permet d'exercer leur activité **légalement**, tout en bénéficiant d'une protection sociale et d'une assurance. Ainsi, les prestations réalisées vous sont facturés via la CAE.



La CJS est une entreprise gérée par des jeunes mineurs mais qui rend des services divers et variés en fonction de vos besoins ! Ainsi, **ces services sont facturés** au même titre qu'une entreprise classique, et permettent aux jeunes de s'acquitter de leurs charges et de percevoir une rémunération.

Proposition de services :

Les jeunes coopérants sont à même de vous proposer des **prestations de services** à différents niveaux :

- Logistique, rangement, installation
- Nettoyage
- Archivage
- Entretien d'espaces verts
- Cours à domicile
- Livraison à domicile
- **Tout autre service dont vous aurez besoin !**

Pourquoi faire appel à la CJS ?



- 1/ Avoir accès à une **main d'œuvre réactive** et dynamique pour exécuter des prestations ponctuelles
- 2/ Valoriser une **coopération** dynamique et locale avec des jeunes du territoire
- 3/ Soutenir un projet citoyen engagé qui s'inscrit dans une **démarche RSE**
- 4/ Sensibiliser les jeunes à **l'entrepreneuriat**
- 5/ Découvrir de **nouveaux talents** !

Comment faire appel CJS ?

Si vous avez déjà anticipé un besoin de prestation pour l'été, les démarches peuvent être organisées dès maintenant, en amont de l'arrivée des jeunes et de la constitution officielle de la CJS.

Pour cela, il suffit de contacter Marie Fouillet : (marie.fouillet@aglca.asso.fr - 06 68 43 94 67)

Ainsi, les jeunes de la CJS n'auront plus qu'à vous recontacter au début de l'été pour organiser les modalités de la prestation et vous faire parvenir le devis.